



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 01 mai 2019

Annule et remplace la date : 19 avril 2018

Numéro de version : 12

### SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

#### IDENTIFICATEUR DU PRODUIT

Nom du produit	Produit à nettoyer les fours DCT
Utilisation du produit	Liquide prêt à l'emploi
Numéro d'identification du produit	DCT130270
Numéro PGP	6-60

#### UTILISATION RECOMMANDÉE ET RESTRICTIONS D'UTILISATION

Produit à nettoyer les fours en acier inoxydable

#### IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Fabricant	Diversified Chemical Technologies, Inc. 15477 Woodrow Wilson, Detroit, MI 48238 313 867-5444
-----------	--

#### NUMÉRO D'APPEL DE SECOURS

Numéro d'appel des secours 24 h/24 (hygiène et sécurité, transport) CHEMTREC - 800 424-9300

### SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Le classement se conforme à la Norme sur la communication des risques (HCS) de l'OSHA (Partie 1910.1200 du Titre 29 du CFR) et au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015 et il est conforme aux dispositions du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies.

#### CLASSEMENT SGH

Le produit n'a pas été testé dans son ensemble pour déterminer son classement SGH. Les catégories de risques sont déterminées d'après les catégories de risques de chacun des ingrédients. Se reporter à la Section 16 pour les phrases complètes utilisées par le SGH.

Classe de risque	Catégorie de risque
Corrosion cutanée/irritation	1B
Lésion oculaire/irritation des yeux à caractère grave	1

#### ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE SGH

Pictogramme



Mot-indicateur SGH

DANGER

#### Phrases sur les risques utilisées par le SGH

Provoque de graves brûlures cutanées et lésions oculaires.  
Provoque de graves lésions oculaires

#### Phrases de précaution utilisées par le SGH

Se nettoyer soigneusement les mains après manipulation.  
Ne pas respirer les brouillards ou les pulvérisations.  
Porter des gants de protection et des lunettes de protection.

**Phrases d'intervention utilisées par le SGH**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se doucher ou rincer la peau à l'eau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si cette opération est facile. Continuer à rincer.

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissements.

Le cas échéant, appeler immédiatement un numéro d'appel des secours (en page 1) ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position lui permettant de respirer confortablement.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Phrases sur le stockage et l'élimination utilisées par le SGH**

Faire éliminer le contenu ou le récipient par un *service professionnel d'élimination des déchets agréé ou communiquer avec le service de la réglementation de l'entreprise.*

Ranger dans un endroit verrouillé

**SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

Numéro CAS	Ingrédients*	Fourchette de pourcentage
1310-58-3	Hydroxyde de potassium	5 - 10

\*L'identité d'autres produits chimiques et/ou de leur concentration (pourcentage exact) n'a pas été divulguée, car il s'agit d'un secret commercial.

**SECTION 4 MESURES DE SECOURS D'URGENCE**

**EN CAS D'INHALATION**

Évacuer la victime pour qu'elle ne soit plus exposée et la transporter immédiatement dehors. En cas de respiration difficile, faire inhaler de l'oxygène. Consulter un médecin. Ne pas pratiquer de bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche doté d'une valve antireflux ou de tout autre appareil respiratoire médical.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU**

Rincer abondamment la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en levant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Consulter un médecin.

**EN CAS D'INGESTION**

NE PAS provoquer de vomissements. Si la victime est consciente et alerte, lui rincer la bouche et lui faire boire 2 à 4 tasses de lait ou d'eau. Ne rien faire ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Consulter un médecin.

**SIGNES ET SYMPTÔMES D'UNE EXPOSITION**

À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas fait l'objet d'une investigation.

**COMMENTAIRES POUR LE MÉDECIN**

Traiter symptomatiquement et apporter beaucoup de soutien. Il est conseillé de ne pas provoquer de vomissements en raison du risque d'aspiration et ce n'est pas habituellement nécessaire à moins qu'une grande quantité ait été ingérée ou contaminée par un autre produit.

**SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Point d'éclair	> 93 °C
Méthode du point d'éclair	Creuset fermé Pensky-Martens

Limites d'explosion	LIE : n.d. LSE : n.d.
Point d'auto-inflammation	n.-r.

**Nom du produit :** Produit à nettoyer les fours DCT

**Date de préparation :** 01 mai 2019

**MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS** Utiliser de l'eau pulvérisée, des produits chimiques secs, du dioxyde de carbone ou de la mousse chimique.

**CONSIGNES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE** Comme pour n'importe quel incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau et les yeux. Danger(s) spécifique(s) : émet des gaz toxiques sous l'influence du feu. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et s'accumuler dans les zones basses ou fermées.

**PROPRIÉTÉS ET DANGERS DES SUBSTANCES INFLAMMABLES** Aucune donnée disponible.

## SECTION 6

### MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

#### PROCÉDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de rejet accidentel, notifier les autorités compétentes conformément à toutes les réglementations en vigueur. Centre national d'intervention (reçoit les appels 24 h/24) : 800 424-8802.

#### MESURES DE SÉCURITÉ

Utiliser des vêtements de protection adaptés à l'ampleur du déversement et au risque d'exposition. Pour de plus amples détails, consulter la Section 8. Faire preuve d'extrême prudence, car les zones affectées peuvent être glissantes. Réservé uniquement à un usage industriel. Garder hors de portée des enfants.

#### CONFINEMENT ET NETTOYAGE

Éviter les écoulements dans les égouts pluviaux et dans les fossés qui conduisent à des voies d'eau. Nettoyer immédiatement les déversements en prenant des précautions. Absorber le déversement à l'aide de matériaux inertes et mettre dans des récipients fermés destinés à être éliminés. Ventiler la zone et laver le site du déversement une fois que toutes les substances ont été ramassées.

## SECTION 7

### MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

#### PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS D'UNE MANIPULATION

Éviter l'inhalation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter une exposition prolongée ou répétée. Ne pas mélanger avec des matières comburantes. En l'absence de ventilation, la pression intérieure des récipients peut augmenter : utiliser avec précaution.

#### PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS D'UN ENTREPOSAGE

Conserver dans un récipient bien fermé. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé et à bonne distance de substances incompatibles.

## SECTION 8

### CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

N° CAS	Ingrédients	MPT OSHA	MPT ACGIHC	Autres limites
1310-58-3	Hydroxyde de potassium		Plafond : 2 mg/m <sup>3</sup>	

#### MESURES D'INGÉNIERIE

Le niveau de ventilation nécessaire variera en fonction des conditions de risque d'exposition. Une ventilation adéquate doit être fournie de manière à ce que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. En cas de présence de brouillard épais, une ventilation aspirante locale doit être envisagée, outre la ventilation mécanique générale.

#### PRATIQUES DE TRAVAIL/HYGIÈNE/ENTRETIEN

Toujours observer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, par exemple se laver après manipulation de substances et avant de manger, de boire et/ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail en les séparant du linge de maison et l'équipement de protection afin d'éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent pas être nettoyés. Suivre les bonnes pratiques de nettoyage et d'entretien. Ne pas ranger des vêtements de travail et un équipement de protection dans le même casier que les vêtements personnels.

## ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

Le choix de l'équipement de protection individuelle varie en fonction des conditions de risque d'exposition, par exemple les applications, les pratiques de manipulation, la concentration et la ventilation. Les renseignements sur le choix de l'équipement de protection à utiliser avec cette substance, tels qu'ils sont fournis ci-dessous, sont basés sur une utilisation normale prévue.

**Protection des voies respiratoires** Aucune protection n'est nécessaire dans les conditions d'utilisation normales prévues du produit. Toutefois, si des vapeurs ou des brouillards sont présents et si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations de contaminants atmosphériques à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, un appareil de protection respiratoire homologué NIOSH/MSHA peut être approprié.

**Protection des mains** Porter des gants de protection appropriés afin d'empêcher toute exposition de la peau. Le caractère approprié et le temps de protection des gants varieront en fonction des conditions d'utilisation spécifiques. Communiquer avec le fabricant de gants pour des conseils spécifiques sur le choix des gants et les temps de protection adaptés aux conditions d'utilisation. Inspecter et remplacer les gants usés et endommagés. Les types de gants à envisager pour cette substance incluent : **caoutchouc/néoprène résistant aux produits chimiques.**

**Protection des yeux** Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité. Si des éclaboussures sont probables, des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité équipées d'un écran antiéclaboussures sont recommandées. Porter des lunettes de protection ou des lunettes de protection contre les produits chimiques comme le prévoient les réglementations de l'OSHA sur la protection des yeux et du visage dans la Partie 1910.133 du Titre 29 du CFR ou la Norme européenne EN166.

**Protection de la peau et du corps** Les types de vêtements à envisager pour cette substance incluent : chemise à manches longues et pantalons, au minimum. Si un contact prolongé ou répété est probable, des vêtements résistants aux produits chimiques sont recommandés.

**AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION** Prévoir des installations adaptées pour laver abondamment ou rincer les yeux et le corps en cas de contact ou d'éclaboussures.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Transparent Jaunâtre	Densité relative (eau = 1)	1,10 - 1,12
État physique	Liquide	Pression de vapeur	n.-r.
Odeur	Léger parfum	Densité	n.-r.
pH	13,6 - 13,8	Taux d'évaporation (eau = 1)	n.-r.
Point de fusion	s.o.	Composés organiques volatils (%)	4,0
Point d'ébullition	n.-r.	Solubilité dans l'eau	Complète

## SECTION 10 STABILITÉ/RÉACTIVITÉ

**Stabilité chimique** *Instable* [ ] *Stable* [ X ]

**Conditions à éviter** Métaux réactifs, par exemple l'aluminium, l'étain, le zinc et les alliages contenant ces métaux

**Réactivité/incompatibilité** Agents oxydants forts, acides forts

**Produits de décomposition dangereux** Cette substance ne se décompose pas à la température ambiante. La décomposition thermique peut produire un grand nombre de composants – oxydes de carbone, oxydes de soufre, oxydes de sodium

**Réactions dangereuses** *Se produiront* [ ] *Ne se produiront pas* [ X ]

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### CANCÉROGÉNÉCITÉ

Aucun composant de ce produit présent à une concentration supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié comme étant de façon probable, possible ou confirmée un agent cancérogène pour les humains.

CIRC : ne fait pas partie de la liste

ACGIH : ne fait pas partie de la liste

NTP : Ne fait pas partie de la liste

### DONNÉES SUR LA TOXICITÉ DU PRODUIT

Le produit n'est pas testé pour son classement au titre des catégories suivantes :

**DL 50 (orale), CL50 (inhalation), toxicité cutanée (peau), corrosion/irritation cutanée, lésion/irritation oculaire grave, sensibilisation des voies respiratoires/cutanée, mutagénicité des cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, risque d'aspiration**

### DONNÉES SUR LA TOXICITÉ DES INGRÉDIENTS

Aucun des ingrédients ci-dessus présents à une concentration supérieure à 1 % (0,1 % pour les agents cancérigènes) ne déclenche la cote de danger ou ne se classe sous les catégories suivantes, sauf indication contraire ci-dessous :

**DL 50 (orale), CL50 (inhalation), toxicité cutanée (peau), corrosion/irritation cutanée, lésion/irritation oculaire grave, sensibilisation des voies respiratoires/cutanée, mutagénicité des cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, risque d'aspiration**

### SECTION 12 INFORMATIONS D'ORDRE ÉCOLOGIQUE

<b>Informations d'ordre écologique</b>	n.d.	<b>Persistance et dégradabilité</b>	n.d.
<b>Potentiel bioaccumulatif</b>	n.d.	<b>Mobilité dans le sol</b>	n.d.

### SECTION 13 CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLIMINATION

Les générateurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique éliminé est classé comme déchet dangereux. Les directives de l'EPA (Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement) pour la détermination du classement sont énumérées dans la Partie 261 du Titre 40 du CFR. En outre, les générateurs de déchets doivent consulter les réglementations de l'État et locales concernant les déchets dangereux afin de s'assurer que le classement est complet et exact.

Pour éliminer cette substance, communiquer avec un service professionnel d'élimination des déchets agréé. La méthode préférée d'élimination consiste à dissoudre ou à mélanger la substance avec un solvant combustible et de la brûler dans un incinérateur de produits chimiques équipé d'un brûleur post-combustion et d'un épurateur. Observer toutes les réglementations environnementales fédérales, d'État et locales.

**Emballages contaminés** Éliminer comme un produit inutilisé.  
**Récipients vides** Nettoyer les récipients vides pour éliminer tous les résidus, conformément aux directives de la Partie 261.7 du Titre 40 du CFR et recycler les récipients ou les jeter dans les ordures normales

### SECTION 14 INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

	TERRESTRE (DOT États-Unis)	MARITIME (IMDG)	AÉRIEN (IATA)
<b>Nom correct du produit expédié</b>	Solution d'hydroxyde de potassium		
<b>Classe de risque</b>	8		
<b>Numéro d'identification</b>	UN 1814		
<b>Groupe d'emballage</b>	II		

#### Informations complémentaires

Limites de quantité DOT : 1 l

Étiquette DOT pour limites de quantité : diamant LQ (Quantités limitées) conformément à la Partie 172.315 du Titre 49 du CFR

### SECTION 15 INFORMATIONS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE

#### LISTES EPA SARA (Loi de 1986 portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement)

[302 (EHS) TPQ, 304 CERCLA RQ, 304 EHS RQ]

Aucun des ingrédients ci-dessus présents à une concentration supérieure à 1 % et 0,1 % pour les agents cancérigènes n'a été identifié dans les listes, sauf :

CAS 1310-28-3 Hydroxyde de potassium S304 (quantité à déclarer 1 000 lb)

**CATÉGORISATION SECTION 311/312 TITRE III DE LA SARA (PARTIE 370 DU TITRE 40 DU CFR)** – voir la Section 2 pour les catégories de risques conformément au règlement final de juin 2016 de l'EPA sur les amendements à la déclaration des stocks de produits chimiques dangereux

**Nom du produit :** Produit à nettoyer les fours DCT

**Date de préparation :** 01 mai 2019

**RÉGLEMENTATIONS D'ÉTAT ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS EPA**

Proposition 65 de l'État de Californie n.d.

**INVENTAIRES NATIONAUX**

TSCA (États-Unis)	Oui
CAA HAP, ODC (États-Unis)	Non
CWA NPDES (États-Unis)	Non
LCPE (LIS/LES)	Oui
KECI (Corée du Sud)	n.-r.

AICS (Australie)	n.-r.
IECSC (Chine)	n.-r.
EINECS (Europe)	n.-r.
ENCS (Japon)	n.-r.
PICCS (Philippines)	n.-r.

**SECTION 16**

**AUTRES INFORMATIONS**

**COTE DE DANGER SELON LA NFPA** Santé (bleu) : 3 Inflammabilité (rouge) : 0 Réactivité (jaune) : 0 Danger(s) spécifique(s) (blanc) : COR/ALC

**LA PRÉSENTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ INCLUT LES RÉVISIONS SUIVANTES :**

09 : Conversion des FDS du format EU au format SGH; ingrédient/concentration

10 : Mise à jour des catégories de risques et conformité au SIMDUT 2015

11 : Section 14 mise à jour - Informations sur le transport

12: Mise à jour de la catégorie de danger; Mise à jour de COV

**RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR** Il incombe à l'utilisateur de déterminer le caractère approprié et de prendre des précautions, selon ce qui est souhaitable, pour la protection des biens et des personnes contre tous les dangers inhérents à la manipulation et à l'utilisation de ce produit.

**PRÉPARÉ PAR**

*Service Environnement, Hygiène et Sécurité de Diversified Chemical Technologies, Inc. et de ses filiales*

**LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE SONT BASÉES SUR DES DONNÉES CONCERNANT CHAQUE INGRÉDIENT ET CONSIDÉRÉES COMME ÉTANT EXACTES. TOUTEFOIS, AUCUNE GARANTIE N'EST EXPRESSE OU IMPLICITE EU ÉGARD À L'EXACTITUDE DES PRÉSENTES DONNÉES OU AUX RÉSULTATS POUVANT DÉCOULER DE LEUR UTILISATION.**